



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie

Question écrite n° 89874

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences du plan social annoncé au sein du groupe KDI-France. Le groupe KDI est issu de la fusion d'Usinor et de Sacilor. Filiale française et belge du groupe allemand Klockner, leader mondial de produits métallurgiques, il annonce un chiffre d'affaires d'un million d'euros. Le groupe détient 57 agences sur le territoire national et comptabilise 1 469 salariés. La direction vient de proposer un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant la suppression de 349 emplois ainsi que la fermeture de plusieurs sites, notamment les sites de Gerzat (Puy-de-Dôme), Montluçon (Allier) et Saint-Doulchard (Cher). Une suppression de 15 emplois dans les services supports administratifs est également prévue à Lyon. Sur le site de Valence (Drôme), la suppression de 47 emplois sur les 102 entraînerait un arrêt de la vente des poutrelles, avec des conséquences importantes sur l'activité locale du fret ferroviaire. Début 2013 le groupe recensait 1 972 salariés. La mise en application de ce quatrième plan amènerait l'effectif à 1 177, soit plus de 40 % de perte de salariés. De son côté la CGT dénonce la stratégie menée par la direction de KDI, sacrifiant le potentiel commercial au profit d'une rentabilité immédiate. Il lui demande quelles actions ont été entreprises par le Gouvernement pour éviter ce plan social. Il demande de s'assurer des motivations économiques de ce plan social et d'être particulièrement attentif au respect des droits des salariés.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89874

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7560

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)